

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1553

16 août 2006

SOMMAIRE

AB Services S.A., Bascharage	74506	Maega Holding S.A., Luxembourg	74543
Adjuoris Conseil S.A., Luxembourg	74525	Maylux S.A., Luxembourg-Kirchberg	74543
Ballymore Projects, S.à r.l., Luxembourg	74534	Mediolanum International S.A., Luxembourg	74505
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe Société Anonyme, Luxembourg.	74525	Moorfield Real Estate Fund Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	74526
Belval Plaza Holding S.A., Luxembourg	74523	Nobles Escuyers S.A., Luxembourg	74506
Burdock, S.à r.l., Luxembourg	74508	Pacato S.A.H., Luxembourg	74543
Cafra S.A.H., Luxembourg	74507	Provence S.A.H., Luxembourg	74544
Centre Artisanal Aquador, S.à r.l., Ehlang-sur- Mess	74523	Re Sole S.A., Luxembourg-Kirchberg.	74544
Compagnie Financière Taler S.A., Luxembourg.	74513	Rio Doce Europa, S.à r.l., Luxembourg	74514
Coparfin S.A., Luxembourg	74506	Rio Doce Europa, S.à r.l., Luxembourg	74515
CPR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	74542	Rio Doce Europa, S.à r.l., Luxembourg	74515
Crelan Finance S.A., Luxembourg	74498	Sacare S.A., Senningerberg.	74525
Crelan Finance S.A., Luxembourg	74498	Sacare S.A., Senningerberg.	74526
Energion S.A., Luxembourg-Kirchberg.	74541	Salon de Coiffure Beim Nadine, S.à r.l., Schengen	74515
Euroconsumers S.A., Luxembourg	74540	Sofinor S.A.H., Luxembourg	74524
Explorer Marine S.A., Luxembourg	74522	Taylor Woodrow (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	74533
F. van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A., Mamer	74514	Taylor Woodrow Finance (Gibraltar) 2005 Limited, S.à r.l., Luxembourg	74541
Fairacre Properties (Lux) 5, S.à r.l., Luxembourg	74518	Taylor Woodrow (Luxembourg) Holdings S.e.n.c., Luxembourg	74541
Fortis Investment Management Luxembourg S.A., Luxembourg.	74524	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No. 2, S.à r.l., Luxembourg	74533
Frënn vum Escher Jongelycée, A.s.b.l., Esch-sur- Alzette	74516	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No. 1, S.à r.l., Luxembourg	74532
Gamax Holding AG, Luxembourg	74498	Taylor Woodrow, S.à r.l., Luxembourg	74533
Gilda Participations S.A., Luxembourg	74507	Tristane Enterprises Asset Management Company Limited by Shares, Luxembourg Branch, Luxem- bourg	74532
Gilda Participations S.A., Luxembourg	74507	Tronox Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	74522
Givre Investissements S.A., Luxembourg	74533	Tycom Holdings II S.A., Luxembourg	74524
Gleniffer S.A., Luxembourg-Kirchberg	74542	Unit Investments S.A.H., Luxembourg	74544
Hawthorn S.A., Luxembourg	74517	United European Bank (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	74542
Haziel S.A., Luxembourg	74515	Valley Park S.A., Luxembourg	74532
HBI Bischofsheim, S.à r.l., Luxembourg	74498	Whiz International S.A., Luxembourg.	74505
Herrero International, S.à r.l., Luxembourg	74542		
Imerys Re S.A., Luxembourg	74524		
Lauza S.A., Luxembourg	74514		
LSP IV Lux SIV, S.à r.l., Luxembourg	74517		
Lux Euro-Asian Investments III, S.à r.l., Luxem- bourg.	74506		

CRELAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 48.902.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour CRELAN FINANCE S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Linden / S. Wallers

(056413.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

CRELAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 48.902.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour CRELAN FINANCE S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Linden / S. Wallers

(056409.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

GAMAX HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 73.325.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour GAMAX HOLDING AG, Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Linden / S. Wallers

(056365.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

HBI BISCHOFSSHEIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 117.123.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eight day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365.

The appearer for the above is here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated June 8th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name HBI BISCHOFSSHEIM, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th,

1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares' indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HBI HOLDING, S.à r.l.	250 Shares
Total: two hundred and fifty Shares	250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000 EUR.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365;

La comparante ci-dessus est représentée par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI BISCHOFSSHEIM, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HBI HOLDING, S.à r.l. 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000 EUR.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

- HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, vol. 28CS, fol. 78, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

J. Elvinger.

(058499.3/211/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

MEDIOLANUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 77.103.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour MEDIOLANUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Linden / S. Wallers

(056417.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

WHIZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 89.776.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour WHIZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Linden / S. Wallers

(056419.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

74506

COPARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.480.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour COPARFIN S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Linden / S. Wallers

(056431.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

NOBLES ESCUYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 105.148.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour NOBLES ESCUYERS S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Linden / S. Wallers

(056433.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

**AB SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. V.S. LUX S.A.).**

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.740.

Constituée en date du 26 avril 2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 639 du 7 septembre 2000, modifiée devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial C n° 1195 du 19 décembre 2001, modifiée devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C n° 181 du 26 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AB SERVICES S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(056438.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

LUX EURO-ASIAN INVESTMENTS III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 83.310.

Suite au changement de l'adresse professionnelle de l'un des gérants de la Société, Monsieur Philippe Detournay, son adresse professionnelle n'est dorénavant plus au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, mais au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX EURO-ASIAN INVESTMENTS III

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056478.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

74507

CAFRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 29.773.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 mai 2006 à 10 heures à Luxembourg

Résolutions

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs Messieurs Jean Quintus, Joseph Winandy et COSAFIN S.A. celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill, celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Extrait sincère et conforme

CAFRA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056444.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 60.482.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 8 juin 2006

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, dûment autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 6 juin 2006 décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur Jean Quintus, à représenter la société GILDA PARTICIPATIONS S.A. sous sa seule signature dans le cadre de mandats d'Administrateur qui sont et seront conférés aux sociétés dans lesquelles la société GILDA PARTICIPATIONS S.A. a ou prendra des participations.

Ce pouvoir lui est accordé pour une période qui viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056461.5/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 60.482.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2006 à Luxembourg

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler, sans distinction de catégorie, les mandats d'Administrateur de MM. Jean Quintus et Koen Lozie et COSAFIN S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de M. Pierre Schill, 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clôturant au 31 décembre 2006.

L'assemblée Générale décide à l'unanimité d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer certains pouvoirs à M. Jean Quintus.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056461.4/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

BURDOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 117.120.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the fourteenth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Willem de Geer, company director, born in A Engelbrekt, Stockholm (Sweden), on 9 May 1973, residing at Hövdin-gevägen 4, SE-181 62 Lidingö (Sweden),

duly represented by:

Mr Marc Lacombe, lawyer, with professional address at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on 22 May 2006,

which proxy, after being signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing proxy holder, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of BURDOCK, S.à r.l.

Art. 3. Object

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) divided into thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy of insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers

The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of each manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year

The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Marc Lacombe, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Willem de Geer, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe the thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Transitory Provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1. The number of the managers is set at one (1), and the following manager is elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company:

Mr Peter Vansant, lawyer, born in Turnhout (Belgium), on 20 January 1965, with professional address at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is set at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Willem de Geer, directeur de société, né à A Engelbrekt, Stockholm (Suède), le 9 mai 1973, demeurant à Hövdingevägen 4, SE-181 62 Lidingö (Suède),

dûment représenté par:

Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm (Suède), le 22 mai 2006,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale BURDOCK, S.à r.l.

Art. 3. Objet

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Evénements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu Monsieur Marc Lacombe, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de Monsieur Willem de Geer, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour compte de ladite partie comparante mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ses constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société:

Monsieur Peter Vansant, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lacombe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2006, vol. 905, fol. 7, case 4. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(058492.3/239/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 72.892.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2006 à 15.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Robert Cuyppers, Albert Barroo, Dirk Eelbode et Filip Sabbe, Administrateurs et de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes sortants pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2007.

Pour copie conforme

R. Cuyppers / A. Barroo / D. Eelbode / F. Sabbe

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056459.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

74514

LAUZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.450.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 mai 2006 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat;

1) de l'Administrateur A:

- Madame Marie-Hélène Beinex, demeurant 148bis, rue de Lonchamp F-75016 Paris;

2) des Administrateurs B:

- Monsieur Jean Quintus, demeurant 11, rue Fischbach à L-7391 Blaschette,

- Monsieur Koen Lozie, demeurant 18, rue des Sacrifiés à L-8356 Garnich;

3) du Commissaires aux Comptes, Monsieur Pierre Schill, demeurant 18A, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg,

pour une nouvelle durée d'un an.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056451.3/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

F. VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.522.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} novembre 2005 que:

- L'assemblée raye Monsieur C. van der Spek, né le 17 septembre 1948 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement à Hooge Steenweg 29, 's Hertogenbosch (Pay-Bas), de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et ceci avec effet immédiat;

- L'assemblée nomme Monsieur P.A.J. Verbaas, né le 21 juillet 1959 à 's Gravenhaage (Pays-Bas), demeurant professionnellement à Hooge Steenweg 29, 's Hertogenbosch (Pay-Bas), au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et ceci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 1^{er} juin 2006.

L.J. Bevelander / P. Hermse

Administrateur-Délégué / Directeur Financier

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056476.3/695/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

RIO DOCE EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R. C. Luxembourg B 80.747.

Constituée sous les lois du Portugal suivant un acte du 21^e office notarial de Lisbonne, le 20 décembre 1996, modifiée en dernier lieu par un acte notarial de la zone franche de Madère le 4 janvier 2000. Le siège de la société a été transféré à Luxembourg en date du 29 décembre 2000. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 812 du 26 septembre 2001.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour RIO DOCE EUROPA, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(056435.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

RIO DOCE EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 80.747.

Constituée sous les lois du Portugal suivant un acte du 21^e office notarial de Lisbonne, le 20 décembre 1996, modifiée en dernier lieu par un acte notarial de la zone franche de Madère le 4 janvier 2000. Le siège de la société a été transféré à Luxembourg en date du 29 décembre 2000. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 812 du 26 septembre 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour RIO DOCE EUROPA, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(056427.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

RIO DOCE EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 80.747.

Constituée sous les lois du Portugal suivant un acte du 21^e office notarial de Lisbonne, le 20 décembre 1996, modifiée en dernier lieu par un acte notarial de la zone franche de Madère le 4 janvier 2000. Le siège de la société a été transféré à Luxembourg en date du 29 décembre 2000. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 812 du 26 septembre 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour RIO DOCE EUROPA, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(056424.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

SALON DE COIFFURE BEIM NADINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 13, Hemmeberreg.

R. C. Luxembourg B 82.002.

—
Le siège social de la société SALON DE COIFFURE BEIM NADINE S.à r.l., a été transféré de la route du Vin 89, L-5445 Schengen, à Hemmeberreg 13, L-5444 Schengen le 5 juin 2006.

Schengen, le 5 juin 2006.

SALON DE COIFFURE BEIM NADINE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00921. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056477.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

HAZIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 109.574.

—
Il résulte du procès-verbal tenu le 14 juin 2006 que:

Le siège social est transféré au 134, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

F. Gammaitoni

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04794. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056505.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

FRËNN VUM ESCHER JONGELYCEE, Association sans but lucratif.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg F 1.881.

STATUTS

Entre les soussignés:

Decker Nico, directeur adjoint, demeurant au 41, Cité Kauligwies, L-4954 Bascharage;

Fehr Raymond, professeur honoraire, demeurant au 9, rue Roosevelt L-4483 Soleuvre;

Gengler Norbert, professeur, demeurant au 8, rue des Alliés, L-4712 Pétange;

Konsbruck Georges, directeur honoraire, demeurant au 41, rue Hiel, L-3341 Huncherange;

Nilles Paul, médecin-dentiste, demeurant au 1, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette;

Peiffer Jean-Marie, professeur, demeurant au 4, rue Verte, L-3592 Dudelange;

Schroeder Frank, professeur, demeurant au 191, route de Kayl, L-3514 Dudelange;

Mme Schreiner Viviane, employée privée, demeurant au 22, Cité op Soltgen, L-3862 Schifflange;

Mme Sonnetti Chantal, employée de l'Etat, demeurant au 9, rue de la Colline, L-4065 Esch-sur-Alzette;

M. Thill Lucien, directeur, demeurant au 5, rue Jean Urbany, L-4998 Sprinkange.

Tous les associés sont de nationalité luxembourgeoise,

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, ainsi que la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi précitée.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2005.

Art. 1^{er}. L'association porte le nom FRËNN VUM ESCHER JONGELYCEE. Son siège est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'association a pour but de promouvoir et de soutenir sur le plan moral et sur le plan matériel toute activité éducative, culturelle, sociale et sportive organisée par la communauté scolaire du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette ci-après dénommé LGE.

Art. 3. Peuvent être membres effectifs de l'association:

1. les membres de la direction du LGE,

2. les membres du comité de l'Association des Professeurs du LGE ou des remplaçants désignés par celui-ci,

3. les membres du comité de l'Association des Parents d'élèves du LGE ou des remplaçants désignés par celui-ci,

4. les membres du comité de l'Amicale des Anciens vum Escher Kolle'sch ou des remplaçants désignés par celui-ci,

5. les membres du comité des élèves du LGE ou des remplaçants désignés par celui-ci.

Le nombre des représentants de chaque groupement ne peut dépasser le maximum des membres de son comité.

Peuvent être membres sympathisants de l'association toutes les personnes physiques ou juridiques qui en expriment le souhait, qui acceptent les présents statuts et qui soutiennent les objectifs et activités de l'association.

Art. 4. L'association est gérée par un Conseil d'Administration de 11 personnes qui se répartissent de la façon suivante: un poste parmi les membres de la direction du LGE, respectivement deux postes pour chacun des comités cités sous article 3.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de coopter 2 membres sympathisants sur base des candidatures présentées.

Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale.

Art. 5. Peuvent assister à l'Assemblée Générale les membres effectifs, cooptés et sympathisants. Les membres effectifs et cooptés décident de la nomination et de la révocation des membres du Conseil d'Administration et des réviseurs de caisse, du montant de la cotisation, de l'approbation des comptes et budgets. Chaque membre effectif ou coopté a droit à un vote.

L'Assemblée Générale aura lieu chaque année avant le 31 mars. L'ordre du jour sera communiqué aux membres effectifs, cooptés et sympathisants une quinzaine à l'avance.

Art. 6. Les comptes sont contrôlés par deux réviseurs de caisse qui ne font pas partie du Conseil d'Administration et qui sont élus chaque année par l'Assemblée Générale.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est compétent pour toutes les décisions qui servent les objectifs de l'association et qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale.

Art. 8. Les mandats des administrateurs et réviseurs ont une durée d'un an; ils sont renouvelables.

Dans le mois qui suit son élection, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Il est compétent et responsable pour la répartition et la bonne exécution des charges à assumer.

Les date et ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration sont fixés par le président et/ou par le secrétaire. Les convocations sont adressées aux membres du Conseil d'Administration au moins 5 jours à l'avance.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la moitié, au moins, des administrateurs sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité simple des votes exprimés, les abstentions étant décomptées. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Aucune décision ne pourra être prise qui imposerait une charge financière à un membre de l'association.

Art. 9. Pour tous les actes judiciaires et extrajudiciaires sont nécessaires les signatures conjointes du président et du secrétaire, respectivement du président et du trésorier. En cas d'absence prolongée d'un des signataires le vice-président le remplace.

Art. 10. Le montant de la cotisation des membres associés est fixé par l'Assemblée Générale. La cotisation annuelle maximum est fixée à cent euros (EUR 100).

Art. 11. Seule une Assemblée Générale Extraordinaire pourra décider à la majorité des 2/3 des votes de la modification des présents statuts ainsi que de la dissolution de l'association. Dans ce cas, elle déterminera aussi l'affectation du patrimoine social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou à la demande de la moitié des membres effectifs ou cooptés.

Art. 12. La durée de l'association est indéterminée.

En cas de dissolution, l'assemblée générale désignera un ou plusieurs liquidateurs qui affecteront l'actif au profit du «Fonds Social de l'Amicale vum Escher Kolle'sch».

Art. 13. Toutes les questions non prévues par les présents statuts seront régies par la loi du 21 avril 1928, ainsi que la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi précitée.

Esch-sur-Alzette, le 8 février 2006.

N. Decker / R. Fehr / N. Gengler / G. Konsbruck / P. Nilles / J.-M. Peiffer / F. Schroeder / V. Schreiner / Ch. Sonnetti / L. Thill.

Copie conforme à l'original.

Bascharage, le 14 juin 2006.

A. Weber

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04977.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(056474.3/236/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

LSP IV LUX SIV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.000.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 87.663.

Suite au changement de l'adresse professionnelle de l'un des gérants de la Société, Monsieur Philippe Detournay, son adresse professionnelle n'est dorénavant plus au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, mais au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LSP IV LUX SIV

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056481.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

HAWTHORN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 98.404.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 7 juin 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HAWTHORN S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:
- d'accepter la démission de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat;

- de nommer M. Jacobus Schouten, ayant son adresse privée au 1, Arondeusstraat, NL-1063 GB Amsterdam, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2011.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056486.3/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 117.111.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 110.855 and having its registered office at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

here represented by Ms Laure Gérard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on June 8, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

Additionally, the object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 5, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of managers of category A and managers of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr Leigh Harvey Perl, Company Director, born on April 11, 1963 in Sutton, United Kingdom and residing at 5 Linnell Drive, London, NW11 7LL, United Kingdom.

Category B Manager:

- Mr Alain Heinz, Chartered Accountant, born on May 17, 1968 in Forbach, France, residing at 44, an den Bongerten, L-7346 Steinsel, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 110.855 et ayant son siège social au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Laure Gérard, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heiennhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités pré mentionnées.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir toute terre à Luxembourg ou n'importe où ailleurs.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 5, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gestion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gestion prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-)

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- M. Leigh Harvey Perl, administrateur de sociétés, né le 11 avril 1963 à Sutton, Royaume-Uni et demeurant au 5 Linnell Drive, Londres, NW11 7LL, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- M. Alain Heinz, expert comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, demeurant au 44, an den Bongerten, L-7346 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Gérard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, vol. 28CS, fol. 78, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

J. Elvinger.

(058399.3/211/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

TRONOX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.339.670,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 63.591.

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant l'Associé Unique de la Société:

- La dénomination de l'Associé Unique a été modifiée de KM (SWITZERLAND) HOLDING, GmbH en TRONOX (SWITZERLAND) HOLDING, GmbH en date du 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 juin 2006.

H. van de Sanden

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056491.3/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

EXPLORER MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 95.722.

Par décisions prises par l'Assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2006:

1. L'assemblée décide d'accepter la démission de l'Administrateur suivant:

- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 15 mai 2006;

2. L'assemblée décide d'accepter la démission de l'Administrateur-Délégué suivant:

- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 15 mai 2006;

3. L'Assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur la société ACTABIS MARINE S.A., avec siège social au 4, rue Jean-Pierre Brousseau, L-1258 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 107.209 à compter du 15 mai 2006.

4. Est nommé administrateur-délégué la société, la société ACTABIS MARINE S.A. ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brousseau à L-1258 Luxembourg à compter du 15 mai 2006. Le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas EUR 20.000,- (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant EUR 20.000,- ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront toujours requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

5. L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au: 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056528.3/536/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

BELVAL PLAZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 115.602.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 18 mai 2006 à Luxembourg a décidé de nommer la société de droit néerlandais BPF MANAGEMENT II B.V., ayant son siège social à NL-3871 AZ Hoevelaken, 66, Westerdorpsstraat, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Woerden sous le numéro 32115505, en tant qu'administrateur de la Société avec effet à partir du 18 mai 2006.

A la même occasion, l'assemblée générale des actionnaires a pris acte de la démission de M. Dimitry Maarten Melchior, demeurant à NL-3703 CP Zeist, 62, Waterigeweg, du poste d'administrateur de la Société avec effet à partir du 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056541.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

CENTRE ARTISANAL AQUADOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ehlinge-sur-Mess, Zone Industrielle Am Brill.

R. C. Luxembourg B 43.848.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2006

La démission de Monsieur Daniel Geschwind en tant que gérant unique est acceptée.

Est nommée nouvelle gérante unique Madame Annick Origer, née le 24 février 1966 à Steinfort - Luxembourg, résidant à La Valette 9, B-6792 Halanzy, et ce jusqu'à décision du contraire de l'assemblée générale (durée illimitée).

Certifié sincère et conforme

Pour CENTRE ARTISANAL AQUADOR, S.à r.l.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056563.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

**SOFINOR S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SOFINOR HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.986.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42287 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

J. Elvinger
Notaire

(056551.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

TYCOM HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.098.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 24 mai 2006

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires (l'Assemblée) de la Société a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE jusqu'à la prochaine Assemblée qui approuvera les comptes pour l'exercice comptable clos au 30 septembre 2006.

L'Assemblée a également décidé de renouveler les mandats des administrateurs de la Société, à savoir Michelangelo Stefani, Olivier Lambinet et Kevin O'Kelly-Lynch, jusqu'à la prochaine Assemblée qui approuvera les comptes pour l'exercice comptable clos au 30 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TYCOM HOLDINGS II S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056566.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.707.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG

P. Fäth / J.-F. Fortemps

Company Secretary / Administrateur

(056567.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

IMERYS RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 53.015.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 avril 2006

«L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'activité Syrdall - Munsbach BP 780, L-2017 Luxembourg,

dont le mandat viendra à l'expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social 2006.»

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056572.3/682/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

ADJUTORIS CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 18, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 105.897.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Signature.

(056587.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE SOCIETE ANONYME.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 19.194.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Signature.

(056588.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

**SACARE, Société Anonyme,
(anc. DASSAULT REASSURANCE).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 35.386.

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DASSAULT REASSURANCE, avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 7 du 8 janvier 1991, modifié suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch en date du 28 novembre 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 255 du 18 avril 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.386.

L'assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Monsieur Jean Thilly, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Aurélie Lagoutte, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Fouquet, employé privé, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale de DASSAULT REASSURANCE en SACARE.
- 2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société de DASSAULT REASSURANCE en SACARE.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société anonyme existe sous la dénomination de SACARE.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à environ 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Thilly, A. Lagoutte, N. Fouquet, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, vol. 153S, fol. 90, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 juin 2006.

P. Decker.

(058065.3/206/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

**SACARE, Société Anonyme,
(anc. DASSAULT REASSURANCE).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 35.386.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(058070.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

MOORFIELD REAL ESTATE FUND LUXEMBOURG FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 117.110.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MOORFIELD REAL ESTATE FUND «A» LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Premier House, 44-48 Dover Street, W1S 4NX, London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies under registration number LP010437,

represented by Stéphane Ebel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 1 June 2006;

and

2) MOORFIELD REAL ESTATE FUND «B» LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Premier House, 44-48 Dover Street, W1S 4NX, London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies under registration number LP010438,

represented by Stéphane Ebel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 1 June 2006.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of MOORFIELD REAL ESTATE FUND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at nineteen thousand eight hundred and seventy-five Pounds Sterling (GBP 19,875.-) represented by two hundred and sixty-five (265) shares with a par value of seventy-five (GBP 75.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by a sole manager or in case of plurality of managers, by a board of managers, composed of at least one (1) manager of class A and one (1) manager of class B, who should not necessarily be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one (1) manager of class A and one (1) manager of class B or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager or by the board of managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members (each a «Manager») a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) Managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the

board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one (1) Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one Manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The two hundred and sixty-five (265) shares have been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1.- MOORFIELD REAL ESTATE FUND «A» LIMITED PARTNERSHIP, pre-named	140 shares
2.- MOORFIELD REAL ESTATE FUND «B» LIMITED PARTNERSHIP, pre-named	125 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of nineteen thousand eight hundred and seventy-five Pounds Sterling (GBP 19,875.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Manager of class A of the Company:

- LUXINVESTMENT, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register, under number B 105.176;

- INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register, under number B 104.576.

3. The following person is appointed as Manager of class B of the Company:

Mr Graham Sidwell, born on 25 October 1953, residing professionally at Premier House, 44-48 Dover Street, W1S 4NX, London, United Kingdom.

4. The term of office of the Managers of class A and the Manager of class B is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to appearing person, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) MOORFIELD REAL ESTATE FUND «A» LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué et régi selon les lois anglaises et galloises, dont le siège social est situé Premier House, 44-48 Dover Street, W1S 4NX, Londres, Angleterre, enregistré au registre des sociétés sous le numéro LP010437,

dûment représentée par Stéphane Ebel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 1^{er} juin 2006;

2) MOORFIELD REAL ESTATE FUND «B» LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué et régi selon les lois anglaises et galloises, dont le siège social est situé Premier House, 44-48 Dover Street, W1S 4NX, Londres, Angleterre, enregistré au registre des sociétés sous le numéro LP010438,

dûment représentée par Stéphane Ebel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 1^{er} juin 2006.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de MOORFIELD REAL ESTATE FUND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gestion. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix-neuf mille huit cent soixante-quinze livres sterling (GBP 19.875,-) représentée par deux cent soixante-cinq (265) parts sociales, d'une valeur de soixante-quinze livres sterling (GBP 75,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou conseil de gérance.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres (chacun un «Gérant») un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout Gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un Gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un Gérant.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 21. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les deux cent soixante-cinq (265) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites
1.- MOORFIELD REAL ESTATE FUND «A» LIMITED PARTNERSHIP, prénommé	140 parts sociales
2.- MOORFIELD REAL ESTATE FUND «B» LIMITED PARTNERSHIP, prénommé.	125 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de dix-neuf mille huit cent soixante-quinze livres sterling (GBP 19.875,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Les documents justificatifs de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de classe A de la Société:

- LUXINVESTMENT, S.à r.l., une société constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 105.176;

- INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., une société constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 104.576.

3. La personne suivante est nommée comme Gérant de classe B de la Société:

M. Graham Robert Sidwell, né le 25 octobre 1953, demeurant professionnellement à Premier House, 44-48 Dover Street, W1S 4NX, London, Royaume-Uni.

4. Les mandats des Gérants A et du Gérant B sont établis pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Ebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, vol. 28CS, fol. 78, case 11. – Reçu 289,36 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

J. Elvinger.

(058397.3/211/341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

**TRISTANE ENTERPRISES ASSET MANAGEMENT COMPANY LIMITED BY SHARES,
LUXEMBOURG BRANCH.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 111.579.

Suite à la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 mai 2006, les directeurs de la société TRISTANE ENTERPRISES ASSET MANAGEMENT PRIVATE COMPANY LIMITED BY SHARES, ont décidé de transférer le siège social de TRISTANE ENTERPRISES ASSET MANAGEMENT COMPANY LIMITED BY SHARES, LUXEMBOURG BRANCH du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056591.3/5564/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS No. 1, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.283.675.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 106.078.

Par résolution circulaire datée du 1^{er} juin 2006, les gérants de la société TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS No. 1, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056593.3/5564/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

VALLEY PARK, Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

R. C. Luxembourg B 72.460.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg

en date du 12 mai 2006

[...]

5. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056690.3/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS No. 2, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
Capital social: GBP 21.283.675.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 106.069.

Par résolution circulaire datée du 1^{er} juin 2006, les gérants de la société TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS No. 2, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056594.3/5564/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

TAYLOR WOODROW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: GBP 14.312.000.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 97.898.

Par résolution circulaire datée du 1^{er} juin 2006, les gérants de la société TAYLOR WOODROW, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056595.3/5564/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: GBP 47.208.750,-.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 97.897.

Par résolution circulaire datée du 1^{er} juin 2006, les gérants de la société TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056596.3/5564/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

GIVRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 69.919.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 mai 2006 que les administrateurs sortants:

- M. Gérard Muller, économiste,
- M. Fernand Heim, directeur financier,
- Mme Annie Swetenham, corporate manager,

tous avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

- M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056603.3/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

BALLYMORE PROJECTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.143.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighth of June.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BALLYMORE PROPERTIES LUXEMBOURG, S.à r.l., a company operating under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
being represented by Flora Gibert, private employee, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30th May 2006.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to record as follows the articles of incorporation of a private limited company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

Art. 1. Form, name. There is established by the appearing party a private limited company («société à responsabilité limitée») governed by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), and by the present Articles of Incorporation.

The Company is initially composed of a single member who is the owner of all the units; the Company may at any time be composed of several members, notably as a result of the transfer of units or the issue of new units.

The name of the company is BALLYMORE PROJECTS, S.à r.l. (hereafter the «Company»).

Art. 2. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single member or, as the case may be, pursuant to a resolution of the general meeting of the members in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as described in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind including any rights attaching thereto as well as of partnership interests and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The object of the Company is furthermore to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures provided it may not proceed to a public issue of such debt instruments.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by decision of the management.

In the event that the board of managers determines that extraordinary, political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital - Units. The corporate capital is set at twenty-five thousand Euro (25,000 EUR) consisting of one thousand (1,000) units with a par value of twenty-five Euro (25 EUR) per unit.

A unit may only be transferred or devolved subject to the consent provided for by article 189 of the Law.

A transfer of units shall be effected by a notarial or by private deed. Transfer of units will only be binding upon the Company or third parties following a notification to or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the Civil Code.

A register of members shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each member, its residence or elected domicile, the number of units held by it, the amounts paid in on each such unit, and the transfer of units and the dates of such transfers.

Art. 6. Changes to the Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the single member or, if applicable, pursuant to a resolution of the general meeting of the members adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. General meeting of the members

1. When the Company is composed of one single member, such member exercises the powers granted by law to the general meeting of the members.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable in that case.

2. If there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by a written resolution, the text of which will be sent by the board of managers to the members by registered mail.

In that case, the members shall cast their vote and mail it to the Company within a period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

3. Notwithstanding the foregoing, a regularly constituted general meeting of the members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of the members shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to the members at least ten days prior to the general meeting.

Each unit is entitled to one vote. A member may act at any general meeting by appointing another person as its proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by the Law, resolutions at a general meeting of the members duly convened will be passed by a simple majority of the units outstanding.

If all of the members are present or represented at a general meeting of the members, and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of the members. Subject to article 7(1) and (2), the annual general meeting of the members shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the annual general meeting on 31st March in each year at 11 p.m. and for the first time in 2007.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of the members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of the general meeting.

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be members. The managers shall be elected by the members at their annual general meeting for an undetermined period. A manager may be removed at any time with or without cause and replaced by resolution adopted by the general meeting of the members.

The single member or the general meeting of members, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A manager(s) and one or several Class B manager(s).

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all general meetings of the members and the board of managers, but in his absence the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, electronic transmission, another manager as his proxy, provided the genuineness thereof is established.

A manager may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of managers by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

Subject to the following, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. If Class A and Class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one Class A manager and one Class B manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, director, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of the members.

Resolutions of the board of managers shall be validly taken if approved in writing by all the managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

Art. 12. Powers of the managers. The sole manager or, if applicable, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of the members fall within the competence of the board of managers.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the individual signature of any one of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers.

However if the single member or the general meeting of members, as the case may be, has appointed one or several Class A manager(s) and one or several Class B manager(s), the Company will be bound by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, within the limits of such power.

Art. 14. Statutory Auditor. The member(s) may resolve that the operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor. Such statutory auditor need not be a member and shall be elected by the annual general meeting of the members for a period ending at the date of the next annual general meeting of the members.

Any statutory auditor in office may be removed at any time by the members with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st April and shall terminate on 31st March of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st March 2007.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of the members, upon recommendation of the board of managers, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of managers, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of managers.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers.

The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a unit during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such unit, shall be forfeited by the holder of such unit, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of units.

Art. 17. Dissolution and liquidation. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole member or, as the case may be, by the general meeting of the members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of the members, subject to the quorum and voting requirements provided for by the Law.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law on commercial companies as amended.

Art. 20. Single member company. If, and as long as one member holds all the units, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up one thousand (1,000) units for twenty-five thousand Euro (25,000 EUR) with a par value of twenty-five Euro (25 EUR) per unit.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 3,000 EUR.

Extraordinary general meeting

The above named person representing the entire subscribed capital has taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers for an indefinite period:

Class A managers:

Mr Brian Fagan, private employee, residing professionally at Pointe North, 3 Greenwich View Place, London E14 9NN;

Mr Ajay Laxman, private employee, residing professionally at Pointe North, 3 Greenwich View Place, London E14 9NN.

Class B managers:

Mr Godfrey Abel, private employee, residing professionally at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Mr Francois Bourgon, private employee, residing professionally at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Mr Christophe Cahuzac, private employee, residing professionally at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. The following is appointed as statutory auditor: KPMG, 31, allée Scheffer, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BALLYMORE PROPERTIES LUXEMBOURG, S.à r.l., une société de droit de Luxembourg, ayant son siège social 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg,

représentée par Flora Gibert, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 30 mai 2006.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, ès qualités, a sollicité au notaire d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est constitué par la comparante, une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales telle que modifiée et par les présents statuts.

La Société comprend à l'origine, un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à tout moment, comprendre plusieurs associés, par suite, notamment, de cessions de parts sociales d'émission de parts sociale nouvelles.

La dénomination sociale de la société est BALLYMORE PROJECTS, S.à r.l. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts telles que prévues à l'article 18.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats d'emprunt, d'effets de commerce et d'autres valeurs de toutes espèces, ainsi que des participations dans des sociétés de personnes et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société a par ailleurs pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et leur porter assistance soit par voie de prêts, soit par toute autre manière.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des certificats d'emprunt à condition qu'elle ne procède pas à l'émission publique de tels titres représentatifs d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à un autre endroit à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Des succursales ou des bureaux autres pourront être établis tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision de la gérance.

Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée du siège à l'étranger, se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet

sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social - Parts sociales. Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000 EUR), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Une part sociale ne peut être transférée ou léguée entre vifs ou à cause de mort que moyennant le consentement conformément à l'article 189 de la loi. Un transfert de parts sociales peut être effectué par acte notarié ou par acte sous seing privé. Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après leur notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés devra être tenu au siège social de la société. Ce registre contiendra le nom de tout associé, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales détenues par lui, les sommes payées par part sociale, ainsi que le transfert de ces parts sociales et les dates de ces transferts.

Art. 6. Modification du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts, telles que prévues à l'article 18.

Art. 7. Assemblée générale des associés

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. S'il y a moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution écrite, dont le texte sera envoyé par la gérance aux associés, par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés devront émettre leur vote et l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

3. Malgré les dispositions ci-avant, toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble de la collectivité des associés de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les assemblées générales des associés seront convoquées par le conseil de gérance par convocation adressée par lettre recommandée aux associés au moins 10 jours avant l'assemblée générale.

Chaque part sociale donne droit à une voix. Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant une autre personne comme son mandataire, par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par transmission électronique.

Sauf dispositions légales contraires, les résolutions des assemblées générales des associés dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des parts sociales en circulation.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés. Sous réserve des paragraphes (1) et (2) de l'article 7, l'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée de façon à se tenir à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera précisé dans la convocation de l'assemblée générale annuelle, le 31 mars de chaque année à 11h00, et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le 1^{er} jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si des circonstances exceptionnelles, appréciées de façon discrétionnaire par le conseil de gérance, le requièrent.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et heures prévus dans les convocations y relatives.

Art. 9. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants seront élus par les associés lors de l'assemblée générale annuelle des associés pour une période indéterminée. Un gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif, et remplacé par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Art. 10. Déroulement d'une réunion du conseil. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable de la garde des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans la convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance peuvent nommer un autre gérant comme président «pro tempore» par vote majoritaire des présents à une telle réunion.

Les membres du conseil de gérance recevront une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance au moins 24 heures avant l'heure fixée pour une telle réunion, à moins d'événements urgents auxquels cas la nature de ces événements sera précisée dans la convocation. Cette convocation peut être supprimée par le consentement de chaque gérant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par transmission électronique. Pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil de gérance, des convocations individuelles ne sont pas requises.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, transmission électronique, un autre gérant comme son représentant.

Un gérant peut assister et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou d'un autre équipement de télécommunication en vertu duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler ensemble.

Sous réserve de ce qui suit, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Si des gérants de catégorie A ou de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société (intérêt autre que celui dû à sa fonction de gérant, administrateur, dirigeant ou employé de l'autre partie contractante), ce gérant informera le conseil de gérance de cet intérêt personnel et ne votera ni ne décidera sur cette transaction, et il sera rendu compte de l'intérêt du gérant dans cette transaction à la prochaine assemblée générale des associés.

Les résolutions du conseil de gérance pourront être valablement prises si elles ont approuvées par écrit par tous les gérants. Pareille approbation pourra être contenue dans un seul ou plusieurs documents distincts.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou, en son absence, par le président «pro tempore» qui a présidé ladite réunion.

Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux pouvant être présentés lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par un gérant.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relève de la compétence du conseil de gérance.

Art. 13. Signatures engageant la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature unique de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, a nommé un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les gérants, mais seulement dans la limite de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaire aux comptes. L'associé unique (Les associés) peut (peuvent) décider que les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes. Ce commissaire aux comptes n'a pas besoin d'être un associé et sera élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivante.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les associés à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 mars 2007.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment il sera disposé du montant restant des bénéfices nets annuels et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance, décider, de temps à autre, du versement de dividendes.

Des dividendes intermédiaires peuvent être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil de gérance.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil de gérance, en temps et lieu qu'il appartiendra.

Le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans ne pourra, par la suite, plus être réclamé par le porteur d'une telle part sociale; il sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non demandés qui seront détenus par la Société pour le compte des porteurs de parts sociales.

Art. 17. Dissolution et liquidation. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la liquidation de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou si tel est le cas par l'assemblée générale des associés procédant à cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre, par une assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité précisées par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts, seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et paiement

Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000 EUR), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève à environ trois mille EUR (3.000 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La personne désignée en tête des présentes, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants, pour une période indéterminée:

Gérants de catégorie A:

M. Brian Fagan, employé privé, demeurant professionnellement à Pointe North, 3 Greenwich View Place, London E14 9NN;

M. Ajay Laxman, employé privé, demeurant professionnellement à Pointe North, 3 Greenwich View Place, London E14 9NN.

Gérants de catégorie B:

M. Godfrey Abel, employé privé, demeurant professionnellement 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

M. François Bourgon, employé privé, demeurant professionnellement 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

M. Christophe Cahuzac, employé privé, demeurant professionnellement 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Est nommé Commissaire aux comptes: KPMG, 31, allée Scheffer, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présents qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, vol. 28CS, fol. 78, case 1. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

J. Elvinger.

(058575.3/211/416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

EUROCONSUMERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 33.096.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 mai 2005 que:

- Les mandats des administrateurs sortants suivants ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008:

* M. Vincent Blondel, docteur en mathématiques appliquées, professeur à l'Université Catholique de Louvain, domicilié au 13A, rue d'Orbais, B-1360 Malèves-Sainte-Marie, Belgique;

* M. Alfons Buekens, professeur, domicilié au 7, Domstraat, 1602 Vlezenbeek, Belgique;

* M. Eric De Maerteleire, ingénieur agronome chimiste, domicilié au 206, 's Gravenstraat 206, 9810 Nazareth, Belgique;

* M. Armand De Wasch, ingénieur civil chimiste, domicilié au 317, Steenweg, 9810 Nazareth, Belgique;

* M. Yves Genin, ingénieur civil en électronique, domicilié au 24, Drève des Deux Bois, 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique;

* M. Hervé Jarry, ingénieur, domicilié au 4, Square d'Angers, 94490 Ormesson-sur-Marne, France;

* M. Yvan Langaskens, professeur, domicilié au 34, avenue Ysaye, bte 101, 4053 Embourg, Belgique;

* M. Paolo Martinello, avocat, domicilié au 35, Via Francesco Reina, 20133 Milan, Italie;

* M. Carlos Sanches Reyes, économiste, domicilié au 26, 1° B, avenue Isabel la Católica, 47003 Valladolid, Espagne;

* Monsieur Daniel Stons, producteur à la télévision Suisse Romande, domicilié au 34, rue de Genève, 01210 Ferney-Voltaire, France.

- Le mandat d'administrateur de M. Willy Van Rijckeghem a été révoqué avec effet au 1^{er} janvier 2005.

- Le mandat du commissaire aux comptes sortant M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été reconduit pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056598.3/521/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.e.n.c., Société en nom collectif.

Capital social: GBP 5.576.400,-.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 99.269.

Par résolution circulaire datée du 1^{er} juin 2006, les gérants de la société TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.e.n.c., ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056597.3/5564/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

TAYLOR WOODROW FINANCE (GIBRALTAR) 2005 LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 110.384.

Par résolution circulaire datée du 1^{er} juin 2006, les gérants de la société TAYLOR WOODROW FINANCE (GIBRALTAR) 2005 LIMITED, ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056599.3/5564/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

ENERGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 72.110.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 juin 2006 que:

- le siège social de la société a été fixé avec effet immédiat au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- les Administrateurs suivants:

M. Gérard Muller, économiste,

M. Fernand Heim, directeur financier,

M. Marc Schmit, chef comptable,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le Commissaire aux comptes suivant:

- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été nommés avec effet immédiat en remplacement des organes de contrôle préalablement en fonction.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056601.3/521/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

CPR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 330.119.090,-.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 99.407.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BR03513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature.

(056604.3/5564/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

HERRERO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 68.481.

Par décision du Conseil de Gérance du 31 mai 2006, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil de Gérance, en remplacement de Monsieur Christoph Kossmann, démissionnaire. La durée de son mandat est illimitée.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour HERRERO INTERNATIONAL, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056605.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

GLENIFFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 38.485.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 mai 2006 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

- M. Gérard Muller, économiste,

- M. Marc Schmit, chef comptable,

- M. Fernand Heim, directeur financier.

Tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- et le mandat du commissaire aux comptes sortant:

- M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, de telle sorte qu'ils viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056606.3/521/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

UNITED EUROPEAN BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 18.007.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00447, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

J. Tournigand / E. Martin

Membre du Comité de Direction Banque Privée / Directeur Général

(056632.3/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

MAEGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 40.180.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 mai 2006 que:
- le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- les administrateurs suivants:

- * M. Gérard Muller;
- * M. Fernand Heim;
- * M. Marc Schmit.

Tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été nommés avec effet immédiat,

en remplacement de MM. John Seil et Maurizio Tonelli administrateurs démissionnaires et de Giorgio Moroni-Stampa, administrateur-délégué démissionnaire,

- le commissaire aux comptes suivant:

CHESTER CLARK Ltd, avec siège social au 24-26 City Quay, Dublin 2, Irlande, a été nommé en remplacement de AUDIEX S.A., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2005.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056607.3/521/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

MAYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 76.890.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mai 2006 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

* M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

* Mme Annie Swetenham, Corporate Manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

* M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 39, Via Clemente Maraini, CH-6900 Lugano.

- Et le mandat du commissaire aux comptes sortant:

* MOTHERWELL SERVICES LIMITED, avec siège social au 54-56 Marylebone Lane, GB-W1M 5FF, Londres, ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, de telle sorte qu'ils viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 mai 2006 que:

- M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 39, Via C. Maraini, CH-6900 Lugano, a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué de la société pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056609.3/521/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

PACATO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.604.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(056697.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

74544

UNIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.253.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

FIDUPAR

Signatures

(056692.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

PROVENCE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 20.956.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2006

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2006 ont été prises les résolutions suivantes:

- 1) Acceptation de la démission de monsieur Will Welbes comme administrateur,
 - 2) Acceptation de la démission de monsieur Will Welbes comme administrateur-délégué,
 - 3) Nomination de mademoiselle Stéphanie Welbes, née le 16 mai 1977 comme nouvel administrateur, demeurant 4, rue Wieseck, L-8269 Mamer,
 - 4) Transfert du siège social de la société du 70, Grand-rue au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056694.3/1039/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

RE SOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 77.012.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 mai 2006 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

* M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 39, Via C. Maraini, CH-6900 Lugano,

* M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

* Mme Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- et le mandat du commissaire aux comptes sortant:

* MOTHERWELL SERVICES Ltd, avec siège social au 45-47 Marylebone Lane, Londres W1U 2NT,

ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans, de telle sorte qu'ils viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 mai 2006 que Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 39, Via C. Maraini, CH-6900 Lugano, a été reconduit dans sa fonction d'administrateur-délégué de la société pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056610.3/521/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.